

## Le jeudi 2 avril 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date d'affichage : 26 mars 2026

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Dominique DEBIESSE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Anicet PAYS ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Francis ZANOTTI ; Stéphanie LIMOSANI ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Emilie CREISSEN ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Philippe REYMOND a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Cyrille PARRET a donné pouvoir à Anne CHANCROGNE

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

### DÉLIBÉRATION N°09-2026

#### **Objet : Commissions communales : définition, composition et désignation des membres du Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des Commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil.

Ces commissions d'instruction ont un rôle consultatif et sont composées exclusivement des membres du Conseil municipaux.

Monsieur le Maire précise que ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination.

Lors de la première réunion de la commission, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Il ajoute que dans les cas où une liste dispose d'un seul représentant, elle peut désigner un représentant suppléant.

Monsieur le Maire explique que la désignation des membres a lieu par vote à bulletins secret mais que, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Par mesure de simplification, il propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas procéder au vote par bulletin secret.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le vote à main levée.

Outre, la Commission générale qui comprendra l'ensemble des membres du Conseil municipal, il est proposé de former 9 commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les dossiers concernant les thèmes ci-après définis :

- Urbanisme
- Bâtiments-Voirie

- Affaires sociales et solidarités
- Sécurité – Espaces publics
- Enfance - Jeunesse
- Vie économique
- Vie associative- Animation
- Culture – patrimoine local
- Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121.22,

Considérant que la nomination des vice-présidents sera effective seulement à partir de l'élection qui interviendra lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de chaque Commission,

Après appel à candidatures, considérant la présentation d'une seule liste pour chacune des commissions, dont il a été donné lecture par le Maire, en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, sont désignés les membres suivants des commissions :

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

. **DECIDE** la création des neuf commissions municipales susvisées, en plus de la Commission générale,

. **FIXE** le nombre le nombre de représentants dans chaque commission comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

. Après appel à candidatures, considérant la présentation d'une seule liste pour chacune des commissions, dont il a été donné lecture par le Maire, en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, **DESIGNE** les membres suivants des commissions :

| COMMISSIONS         | PRESIDENT             | VICE-PRESIDENT | EFFECTIFS | COMPOSITION  |
|---------------------|-----------------------|----------------|-----------|--|
| COMMISSION GENERALE | Jean-Jacques BOBICHON | NEANT          |           | Adjoints & Tous les Conseillers  |
| Urbanisme           | Jean-Jacques BOBICHON | Michel GAUJAC  | 6         | Vincent DELGOVE<br>Michel GUERIN<br>Dominique DEBIESSE<br>Cyrille PARRET<br>Sandie GUERARD (suppléant) |
| Bâtiments-Voirie    | Jean-Jacques BOBICHON | Michel GAUJAC  | 8         | Vincent DELGOVE<br>Philippe REYMOND<br>Michel GUERIN<br>Romain PINOT<br>Pierre VILLE<br>Estelle ROMARY |

|   |                       |                   |   |  |
|---|-----------------------|-------------------|---|--|
| <b>Affaires sociales et solidarités</b> | Jean-Jacques BOBICHON | Pascale GUERIN    | 9 | Nathalie RULLIAT<br>Dominique DEFRETIN<br>Dominique DEBIESSE<br>Brice MILLE<br>Emilie CREISSEN<br>Didier PETITJEAN<br>Sandie GUERARD     |
| <b>Sécurité – Espaces publics</b>       | Jean-Jacques BOBICHON | Vincent DELGOVE   | 9 | Anicet PAYS<br>Michel GAUJAC<br>Michel GUERIN<br>Dominique DEFRETIN<br>Thierry GRANJON<br>Pierre VILLE<br>Anne CHANCROGNE                |
| <b>Enfance - Jeunesse</b>               | Jean-Jacques BOBICHON | Brice MILLE       | 9 | Nathalie RULLIAT<br>Dominique DEFRETIN<br>Dominique DEBIESSE<br>Pascale GUERIN<br>Emilie CREISSEN<br>Didier PETITJEAN<br>Sandie GUERARD  |
| <b>Vie économique</b>                   | Jean-Jacques BOBICHON | Eliane LE GUILLOU | 6 | Dominique DEFRETIN<br>Vincent DELGOVE<br>Emilie CREISSEN<br>Pierre VILLE<br>Estelle ROMARY (suppléant)                                   |
| <b>Vie associative - Animation</b>      | Jean-Jacques BOBICHON | Thierry GRANJON   | 9 | Stéphanie LIMOSANI<br>Dominique BADIN<br>Aurélie DUSSOUILLEZ<br>Eliane LE GUILLOU<br>Michel GAUJAC<br>Cyrille PARRET<br>Didier PETITJEAN |

|  |                                  |                              |           |  |
|--|----------------------------------|------------------------------|-----------|--|
| <p><b>Culture –<br/>patrimoine local</b></p> | <p>Jean-Jacques<br/>BOBICHON</p> | <p>Eliane LE<br/>GUILLOU</p> | <p>6</p>  | <p>Philippe REYMOND<br/>Pascale GUERIN<br/>Romain PINOT<br/>Estelle ROMARY<br/>Anne CHANCROGNE<br/>(suppléant)</p>   |
| <p><b>Finances</b></p>                       | <p>Jean-Jacques<br/>BOBICHON</p> | <p>Eliane LE<br/>GUILLOU</p> | <p>11</p> | <p>Thierry GRANJON<br/>Vincent DELGOVE<br/>Pascale GUERIN<br/>Michel GAUJAC<br/>Brice MILLE<br/>Francis ZANOTTI<br/>Dominique BADIN<br/>Anne CHANCROGNE<br/>Estelle ROMARY</p> |

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 2 avril 2026.

Le secrétaire  
Vincent DELGOVE



Le Maire,  
Jean-Jacques BOBICHON




Transmis en Préfecture le  
Affiché le